

## FICHE D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER DU 08 MARS 2026 PLUNERET - Salle Omnisports

à retourner pour le 27 février 2026 au plus tard  
par voie postale ou directement dans la boîte aux lettres de l'Amicale

---

### Dossier complet =

- Formulaire et règlement complétés et signés.
- + Photocopie de votre pièce d'identité (CNI/ Permis / Passeport)
- + Règlement par chèque ou espèces

Un e-mail ou un SMS vous sera envoyé pour confirmer votre inscription.

Nom : ..... Prénom : .....

Nb de personnes sur le stand : .....

Adresse.....

CP : ..... Ville: .....

Tél : .....

Email:.....

Numéro pièce d'identité : .....

Type : CNI / Permis / Passeport

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

### RÉSERVATION avant le 27 février 2026

15€ la table de 3 mètres : ..... x 15€ = total euros

4 € le mètre sans table : ..... m x 4 € = total euros

Ci-joint le règlement de € (*Chèque libellé à l'ordre de l'Amicale Xavier Grall*)

Déclare sur l'honneur : de ne pas être commerçant(e), de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L.3102 du Code de Commerce), de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R.3219 du code pénal) ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature.

Fait à .....

Le .....

Signature

T. SVP

Article 1 : L'exposant s'engage à ne pas avoir participé à plus de 2 ventes au déballage dans l'année civile.

Article 2 : Ouverture aux exposants à 7h00. Mise en place au plus tard pour 8h20.

Article 3 : L'ouverture du vide-grenier au public est de 8h30 à 18h00.

Article 4 : Les premières inscriptions seront prioritaires.

Article 5 : Chaque emplacement est loué 15 euros la table de 3 mètres ou 4 euros le mètre sans table. Pour les portants, merci de prendre un mètre sans table.

Article 6 : **L'inscription n'est effective qu'à la réception du dossier complet avec fiche d'inscription, du règlement et de la photocopie de sa pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire ou passeport) par courrier à l'adresse suivante : Amicale Xavier Grall, Place Goh Prad - Mériadec 56400 PLUMERGAT.**  
**Aucune Photocopie ne sera effectuée par nos soins!**

Article 7 : Les exposants doivent se présenter à la salle omnisport Michel POMMOIS de Pluneret le dimanche 8 mars 2025, munis de leur pièce d'identité, spécifiée sur le dossier d'inscription.

Les emplacements sont attribués par noms.

Article 8 : Après l'installation du stand, le véhicule de l'exposant sera stationné sur le parking sous la responsabilité du propriétaire.

Article 9 : Les exposants ne peuvent pas remballer avant 17h00.

Article 10 : Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, détériorations ou tout incident pouvant survenir pendant le déroulement de la manifestation.

Article 11 : Aucune annulation ne sera prise en compte après le 28 février 2025.

Article 12 : Les exposants doivent laisser leur emplacement propre après leur départ. Des sacs poubelle vous seront fournis. Merci de penser à faire le tri.

Article 13 : Il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte de la salle.

Article 14 : Les animaux ne sont pas autorisés dans la salle.

Lu et approuvé, le .....

Signature :